

Luttes en Turquie (dont Renault-Bursa)

Les grévistes font reculer les patrons

01/06/2015

Démarrée le 14 mai au soir, la grève qui a paralysé l'usine Oyak-Renault de Bursa, en Turquie, s'est terminée après 13 jours de lutte le 27 mai. Faisant suite à la victoire d'une grève chez Bosch, dans la même zone industrielle, elle a, elle aussi, fait reculer le patron.

Le mécontentement est grand dans les usines de l'ouest de la Turquie depuis plusieurs mois, l'inflation de 25 % environ étant à l'origine d'un effondrement du pouvoir d'achat des travailleurs. Pour un ouvrier de l'automobile en chaîne, par exemple, son salaire de 1 500 livres turques était auparavant l'équivalent de 750 euros. Il est maintenant l'équivalent de 500 euros avec lesquels il doit payer factures et loyer. Or le syndicat implanté dans la majorité des usines de la métallurgie – la loi n'autorise qu'un seul syndicat représentatif par entreprise – est le syndicat Türk-Metal-is, dévoué au grand patronat et dont les dirigeants sont influencés par l'extrême droite. Fin 2014, Türk-Metal-is a signé avec les patrons de la métallurgie un accord de trois ans prévoyant une hausse de salaire de... 3 %. Et quand, en janvier, un autre syndicat (Disk) a tenté d'appeler à la grève sur ce problème, le gouvernement l'a purement et simplement interdite.

Le début de la grève

Néanmoins, les ouvriers de Bosch se sont mis en grève et ont obtenu rapidement gain de cause sur les salaires. La revendication d'une augmentation de salaire du même niveau, environ 130 euros par mois, est alors devenu celle d'Oyak-Renault puis d'autres usines.

Dans ce pays où règnent la répression, une véritable dictature du patronat, l'absence de liberté syndicale, le mouvement a débuté par des gestes de rébellion collective. Certains se sont laissés pousser la barbe, d'autres ont organisé des vacarmes dans les cantines, d'autres encore ont manifesté dans l'usine après le travail, puis au centre-ville. Les liens entre travailleurs se sont ainsi renforcés.

Plusieurs travailleurs ayant mis fin à leur adhésion à Türk-Metal-is, la direction de Renault a alors décidé d'en licencier aussitôt 14, comme elle l'avait fait en 2012. Mais cette fois, l'équipe de nuit a riposté par la grève, le 14 mai. En pleine nuit, le directeur s'est déplacé devant l'usine arrêtée et a dû annoncer aux 3 000 ouvriers présents la réintégration des travailleurs licenciés. Il pensait ainsi arrêter le mouvement, au contraire les travailleurs se sont sentis encouragés. Lorsque la direction a fait savoir qu'elle refusait toujours d'augmenter les salaires, cela a entraîné immédiatement la grève et l'occupation de l'usine.

Les revendications des grévistes d'Oyak-Renault sont rapidement devenues celles des travailleurs des autres usines, portant sur le refus de tout licenciement, le rejet du syndicat mafieux Türk-Metal-is et l'augmentation des salaires comme chez Bosch. Bientôt, avec ceux de Tofas-Fiat et de nombreux sous-traitants, près de 16 000 ouvriers étaient en grève, avec occupation jour et nuit de leur usine.



L'extension du mouvement

Le mouvement s'est étendu à d'autres usines des zones industrielles de Bursa, de la grande banlieue d'Istanbul et d'Izmit : de Tofas, qui fabrique les voitures Fiat en Turquie, Valeo, Delphi, Türk Traktör à Ankara. À leur tour, les 8 000 travailleurs de Ford Otosan, à Izmit près d'Istanbul, sont entrés en grève le 18 mai sur les mêmes revendications que Renault, élisant leurs propres délégués et annulant leur adhésion à Türk-Metal-is.

Le patronat de la métallurgie a bien tenté d'utiliser la ruse pour faire cesser le mouvement de grève ; le 22 mai, la grande presse titrait mensongèrement sur la reprise chez Oyak et Tofas. Mais il a semblé hésiter à faire appel aux forces de police, postées non loin des usines, en particulier sans doute en cette période de campagne pour l'élection législative prévue le 7 juin en Turquie.

Et le mouvement ne s'est pas essouffé, il s'est même étendu à d'autres villes comme Izmir où les ouvriers de l'usine de jantes CMS ont obtenu une prime de 1 000 LT après avoir seulement distribué un tract menaçant de la grève. Des villes moyennes ont été touchées par la suite : à Eskisehir, l'usine d'électro-ménager Arçelik s'est mise en grève le 26 mai, évacuée ensuite par la police.

Chez Renault, les grévistes ont élu leurs propres délégués dans chaque UET, qui sont au nombre de 200 environ,



24 d'entre eux coordonnant les équipes et 8 représentant toute l'usine, rendant compte en assemblée générale des rencontres avec la direction, le préfet ou la police. Les décisions sont alors prises par vote à main levée ou acclamations.

Devant les menaces proférées par les autorités, les grévistes ont voté de ne plus se rendre aux convocations de la préfecture, commentant : « *Si le préfet a quelque chose à dire, qu'il vienne devant l'usine.* » Renault a pu être tenté de céder, du fait de l'impact probable de la grève sur les autres usines du groupe et sur les ventes, mais le MESS, l'organisation patronale de la métallurgie (équivalent de l'UIMM en France), s'y est opposé. Chez Renault comme ailleurs, les patrons n'ont proposé qu'une prime d'environ 1 000 livres turques (350 euros) sous condition de reprise immédiate. Le 26 mai encore, les grévistes de Renault l'ont refusée par leur vote.

Concessions patronales

Les négociations se sont poursuivies et les grévistes d'Oyak ont repris le travail le 27 mai au matin, à la suite d'un accord garantissant l'absence de sanctions, le maintien des délégués élus par les ouvriers comme seuls interlocuteurs valables, la possibilité de se désaffilier du syndicat Türk-Metal-is, 600 LT (200 euros) de prime annuelle garantie, 1 480 LT (500 euros) pour la reprise et l'assurance que l'accord salarial sera revu dans le mois qui vient. Les grévistes ont repris le travail la tête haute.

Ce succès ne pourra qu'encourager les milliers de travailleurs qui continuent à se battre pour survivre face à un patronat rapace. Comme le dit un slogan des grévistes, « Si tu ne veux pas te retrouver à la rue, lutte ! ». Les concessions de Renault sont la preuve que la lutte collective est à même de faire céder les patrons, y compris sur les questions de salaires. La CGT-Lardy a apporté son soutien à la lutte des travailleurs turcs et continuera à s'informer sur leur situation.

SAMSIC condamnée suite au licenciement de B. Richer (ex-pompier du site licencié en novembre 2013)

Le Conseil des Prud'hommes d'Evry a condamné la société SAMSIC SECURITE à verser 17 000 euros à B. Richer car il a jugé que le licenciement dont il avait été victime n'avait pas de cause réelle et sérieuse. Pour justifier cette décision, le Conseil a indiqué que B. Richer était dans son bon droit en refusant les deux « propositions » de mutation de SAMSIC qui doubleraient son temps de trajet ou le mutaient vers un poste ne correspondant pas à ses qualifications. Le Conseil a également jugé que la justification de cette mutation (une soi-disant réorganisation de service, en réalité inexistante puisque le poste de Bruno a été maintenu après son licenciement) était infondée.

Les maigres arguments de l'avocat de SAMSIC ont donc été balayés et le licenciement de Bruno est donc reconnu comme n'ayant pas de cause réelle et sérieuse. Si le montant que SAMSIC devra verser reste trop faible par rapport au préjudice subi, les mauvais coups des patrons ne restent pas complètement impunis quand les salariés se défendent jusqu'au bout. **Bruno a tenu à remercier tous les salariés de Lardy qui ont signé la pétition de soutien (500 signatures, ce qui a fait forte impression devant le Conseil) et les syndicats CGT et SUD qui l'ont soutenu.**

Dossiers CEF contre Renault : l'audience de l'appel a eu lieu le 21 mai

Pour rappel, une dizaine de salariés de Lardy a attaqué Renault aux Prud'hommes avec la CGT pour demander le re-crédit de nombreuses heures de CEF qui avaient été indûment décomptées des compteurs formation.

En effet, ces heures étaient majoritairement des heures au-delà des 35 heures et auraient dû être à la disposition du salarié (les 35 minutes en moins chaque semaine suite à l'accord de compétitivité en sont la preuve). Elles étaient en plus utilisées pour des formations pour la plupart indispensables à la tenue de nos postes et proposées voire imposées par la direction.

Le conseil des Prud'hommes d'Evry a condamné Renault à re-créditer la grande majorité des heures réclamées par les salariés. Renault a tout de même fait appel et l'audience s'est tenue à la cour d'Appel de Paris le 21 mai. Une délégation d'élus CGT et de salariés ayant attaqué Renault a eu le plaisir d'entendre l'avocate de Renault dire « *qu'aucune formation demandée par un salarié Renault n'était refusée* » ! Tous ceux à qui la hiérarchie a refusé une formation qui sortait un peu du cadre du boulot sont contents de l'apprendre... Elle n'a par contre apporté aucun élément nouveau pour justifier les retraits contestés de CEF.

Le jugement sera rendu fin juin.

Intéressement Local :

En profiter pour discuter de nos rémunérations et de nos salaires !

La question de l'intéressement local 2015 se pose en ce moment avec la mise à signature d'un avenant dont dépendront le versement et le montant de la prime 2016. Depuis plusieurs semaines, à la CGT, nous avons engagé entre élus et syndiqués les discussions pour savoir si on devait signer ou pas cet Accord Intéressement Lardy. Les avis sont divergents. La CGT-Lardy poursuit la série de rassemblements sur les 20 min de pause afin d'échanger tous ensemble autour de ces questions :

Venez nombreux :

Mardi 2 juin : 9h30 (PIM machines à café)

10h30 (L38 machines à café)